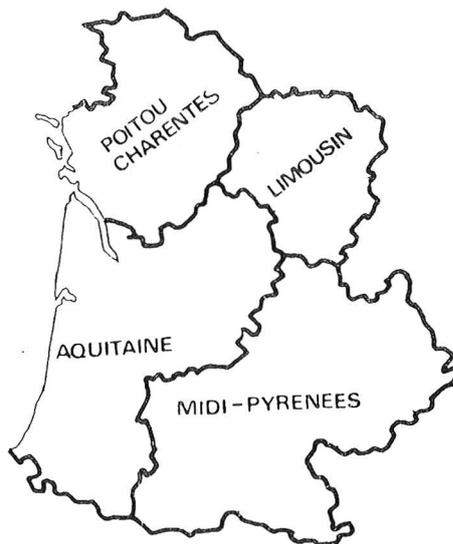


AQVITANIA

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE
D'ARCHÉOLOGIE



Ce numéro a été publié avec le concours du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, du Conseil régional de Poitou-Charentes, et du Centre National de la Recherche Scientifique.

Adresser tout ce qui concerne *la Revue* (secrétariat de la rédaction, l'édition et la diffusion)
à la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine, Fédération Aquitania, 28, place Gambetta,
33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 56 52 01 68 poste 334 - M. D. BARRAUD.

Prix et mode de paiement.

Règlement (*à joindre obligatoirement au bulletin de commande*) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : la Fédération Aquitania.

Couverture. Le casque d'Agris. Ph. : J. Gomez de Soto.

AQVITANIA

supplément 1

1986

ACTES DU VIII^e COLLOQUE

SUR LES AGES DU FER EN
FRANCE NON MEDITERRANÉENNE

angoulême, 18_19_20 mai 1984

sous la direction d'Alain Duval
et de José Gomez de Soto



SOMMAIRE

AQUITANIA - Supplément 1

Revue Aquitania, Supplément 1, 1986.

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
LISTE DES PARTICIPANTS	393

LES AGES DU FER EN POITOU-CHARENTES ET SES MARGES

R. Boudet. <i>Aspect du peuplement autour de l'estuaire girondin au 1^{er} siècle avant notre ère, d'après les sources littéraires et la documentation archéologique</i>	11 ↓
A. Duval, J. Gomez de Soto, C. Perrichet-Thomas. <i>La tombe à char de Tesson (Charente-Maritime)</i>	35 -
R. Boudet, M. Sireix. <i>La stratigraphie de la zone E (fouille n° 5) de l'habitat gaulois de Lacoste à Mouliets-et-Villemartin (Gironde)</i> ..	47 -
J.-P. Chabanne, J.-P. Pautreau. <i>Un habitat de hauteur du 1^{er} Age du Fer à Béruges (Vienne)</i> ..	59 -
L.-M. Champême. <i>L'Age du Fer dans le Nord des Deux-Sèvres. L'apport des détections aériennes</i>	73 -
E. Gauron, J. Gomez de Soto, M.-J. Roulière-Lambert. <i>Trois tumulus de l'Age du Fer de la nécropole de Chenon (Charente)</i>	77 -
C. Gendron, J. Gomez de Soto. <i>Le sanctuaire pré-romain de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres)</i> ..	89 -
G. Germond. <i>L'Age du Fer aux abords des tumulus néolithiques du Montiou à Sainte-Soline</i>	97 -
J. Gomez de Soto. <i>Une sépulture de la nécropole des planes à Saint-Yrieix (Charente)</i>	105 -

J. Hiernard. <i>Numismatique et protohistoire : Existe-t-il un monnayage picton ?</i>	113 -
L. Lassarade. <i>L'oppidum de Pons (Charente-Maritime)</i>	123 -
J.-P. Pautreau. <i>Céramiques peintes du Premier Age du Fer au camp Allaric à Aslonnes (Vienne)</i>	139 -
C. Perrichet-Thomas. <i>Les sites à sel en Aunis et Saintonge : Présentation et problématique</i>	167 -
M.-J. Roulière-Lambert. <i>La céramique graphitée du Premier Age du Fer dans le centre-ouest de la France</i>	173 -
M. Tessier. <i>L'Age du Fer en pays de Retz</i>	187 -

L'ARMEMENT AUX AGES DU FER

R. Boudet, C. Chevillot, J. Gomez de Soto. <i>A propos de l'épée celtique décorée de Cognac-sur-l'Isle (Dordogne)</i>	191 -
J.-L. Cadoux. <i>Les armes du sanctuaire gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme) et leur contexte</i>	203 -
A. Cahen-Delhay. <i>Aspect de l'armement aux Ages du Fer en Belgique</i>	211 -
A. Coffyn. <i>Influence de l'ouest français sur les premières introductions métalliques de l'Age du Fer hispanique</i>	221 PΣ
M. Domaradzki. <i>Les épées en Thrace de la deuxième moitié du 1^{er} millénaire avant notre ère</i>	227 -
A. Duval, J. Gaillard, J. Gomez de Soto. <i>L'épée anthropoïde de Saint-André-de-Lidon (Charente-Maritime)</i>	233 -

A. Duval, J. Gomez de Soto. <i>Quelques considérations sur les casques celtiques d'Amfreville (Eure) et d'Agris (Charente)</i>	239 -	ÉPISTÉMOLOGIE DE L'ARCHÉOLOGIE DES AGES DU FER	
B. Pajot. <i>Les épées à antennes de la nécropole du Frau de Cazals (Tarn-et-Garonne)</i>	245 -	J.-L. Brunaux. <i>Le sacrifié, le défunt et l'ancêtre</i>	317 -
E. Petres, M. Szabo. <i>Notes on the so-called hatman-boldog type scabbards</i>	257 -	J. Collis. <i>Adieu Hallstatt ! Adieu La Tène !</i> ..	327 -
M. Lenerz de Wilde. <i>Art celtique et armes ibériques</i>	273 ^{PI}	A. Deyber. <i>Contribution à l'étude de la guerre à la fin de l'époque de La Tène : l'emploi de l'armement celtique en Gaule au 1^{er} siècle avant notre ère</i>	331 -
Dr H. Lorenz. <i>Association d'armes dans les sépultures de La Tène ancienne en Europe de l'Ouest. Un reflet de l'armement ?</i>	281 -	M. Fischer. <i>Les Gaulois : histoire d'un mythe, de l'antiquité à nos jours</i>	343 -
A. Rapin. <i>Nouveaux décors trouvés sur des armes laténiennes au laboratoire de Compiègne</i>	285 -	P. Hinton. <i>An analysis of burial rites at Münsingen-rain: an approach to the study of iron age society</i>	351 -
U. Schaaff. <i>Alizay und Mesnil-sous-Jumièges : zu drei bemerkenswerten Spätlatènewaffen aus der Haute-Normandie</i>	293 -	L. Olivier. <i>Sociétés savantes et archéologie des Ages du Fer en Lorraine : la Société d'archéologie Lorraine (1860-1914)</i>	369
L. Uran. <i>Observations métallographiques sur les épées celtiques en fer</i>	299 -	O. Buchenschutz, I. B. M. Ralston. <i>En relisant la Guerre des Gaules</i>	383 -
D. Vitali. <i>L'armement de type celtique dans la région de Bologne</i>	309 -	A. Rapin. <i>Fouilles et laboratoires</i>	389



Alain DUVAL, José GOMEZ DE SOTO, Christiane PERRICHET-THOMAS

LA TOMBE A CHAR DE TESSON (Charente-Maritime)

Le site archéologique de Tesson n'est guère connu que par l'exceptionnelle épée à poignée anthropoïde conservée au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye¹ et exposée sans contexte dans la vitrine consacrée à ce type d'armes. Cette magnifique pièce, à laquelle on a souvent fait référence² n'est en réalité qu'un élément d'un ensemble particulièrement riche et d'un intérêt de tout premier plan. Le manque de précision et la confusion des publications à l'époque de la découverte, dans des revues de faible diffusion mais également pour une note parue dans les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres³, joints à l'immédiate dispersion des objets découverts groupés, mais extraits dans des conditions apparemment désastreuses, expliquent qu'une trouvaille de cette importance, dont l'érudition locale ne sut pas appréhender la valeur, passa inaperçue jusqu'en 1978⁴. Une partie du mobilier retrouvé depuis cette date dispersé entre les deux musées d'Angoulême⁵ permet une approche renouvelée de cet ensemble.

SITUATION

ET CONDITIONS DE DÉCOUVERTE

La découverte fut effectuée par un agriculteur qui extrayait des matériaux dans un champ situé au lieu-dit les Bouillées, près du village du Maine, commune de Tesson, dans la région de Pons.

LA FOSSE FUNÉRAIRE

D'après les documents anciens, il est incontestable qu'il s'agit d'une sépulture (fig. 1). Malheureusement, les renseignements qu'ils nous livrent sont confus, et les dimensions données varient selon les sources. L'abbé Richard⁶ décrit une excavation subrectangulaire, ce qui n'est pas contredit par le dessin de l'abbé Laferrière⁷. Ses dimensions auraient été les suivantes, selon les auteurs :

	Richard	A(udiat)	Laferrière
Longueur totale à l'ouverture	3,60 m	3,60 m	3 m
Largeur à l'ouverture .	1 m	1,10 m	2 m
Longueur totale à la base	1,80 m	2,88 m	non précisé
Largeur à la base	1,55 x 1,65 m	1,66 m	id.
Profondeur totale sous la surface du sol	3,33 m	non précisé	id.

On « accédait » au fond de la cavité par un plan incliné à forte déclivité. L'abbé Richard fait état d'une voûte, dont le plafond aurait été situé à 1,66 m au-dessus du sol de l'excavation. On peut se demander si cette affirmation n'est pas une extrapolation à partir d'observations mal interprétées.

Alain DUVAL, musée des Antiquités nationales et UA 880 du CNRS, 78103 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

José GOMEZ DE SOTO, CNRS, E.R. 27. Adresse personnelle : 151, rue de Paris, 16000 ANGOULEME.

Christiane PERRICHET-THOMAS, 3, square du Tarn, 75017 PARIS.

1. Inv. M.A.N., 31046. Achetée en 1887, au prix de 1 000 F à M. DE THÉZAC, de Saintes.

2. En premier lieu par S. REINACH, la sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines, *l'Anthropologie* 1895, p. 18-39, fig. 149 et 150. On ne saurait ici mentionner toutes les citations la concernant. Nous renvoyons à P. COUSSIN, les glaives anthropoïdes à antennes, *R.A.*, II, 1926, p. 32-63, p. 47, fig. 34 et 35, ainsi qu'à R.R. CLARKE et C.F.C. HAWKES, an iron anthropoid sword from Souldham, Norfolk, with related continental and british weapons, *Proceedings of the Prehistoric society*, n° 21, 1955, p. 198-227, n° 36 de la liste. Dans aucune des publications, ni le contexte ni la nature de la trouvaille ne sont indiqués.

3. Abbé RICHARD (sans titre), *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1867, p. 206. (Résumé de quelques lignes), voir aussi : Idem, Découverte archéologique de Tesson (rapport lu à la séance du 26 avril 1877), *Recueil de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 2^e série, t. I, 1878-1881, p. 143-152, 1 fig. A. (probablement Louis AUDIAT), l'acinaçes de Tesson, *Bull. de la soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. I, 1876-1879, p. 332-334, 1 fig.

4. L. MAURIN, *Saintes antique, des origines à la fin du VI^e siècle après J.-C.*, Musée Arch. Saintes, 1978, p. 37-38, fig. 1.

Il écrit par exemple, à propos de morceaux de fer recourbés, pour lesquels nous donnons plus loin une autre interprétation⁸ :

« Ces morceaux de fer, et une poussière noirâtre, que l'on a cru reconnaître pour des résidus de bois complètement pourris, trouvés dans cette excavation, indiqueraient peut-être qu'on avait soutenu les terres au moyen d'une espèce de

plancher, pour préserver les vases. Les terres ensuite, en se tassant, se sont maintenues d'elles seules et *ont formé ce que nous appelons la voûte*⁹, qui cependant n'existait plus au moment de la découverte, car les objets trouvés étaient épars çà et là dans la terre. »

L'existence d'une voûte nous paraît donc sujette à caution. Il s'agissait plus sûrement d'une simple fosse, d'une profondeur, il est vrai, inhabituelle.

LE RITUEL FUNÉRAIRE

1. La (ou les) sépulture(s)

La sépulture était probablement à incinération. L'abbé Richard indique que sur les quinze amphores découvertes, deux d'entre elles, couchées sur celles qui étaient appuyées à la paroi auraient contenu « de l'eau, des cendres et quelques débris d'os calcinés mêlés à de la terre glaise »¹⁰. Peut-être ces deux amphores auraient-elles été des urnes cinéraires. Mais l'hypothèse d'offrandes animales n'est pas non plus à exclure. D'autre part, s'il s'agit d'ossements humains, y avait-il une, ou plusieurs incinérations ? En effet, les osse-

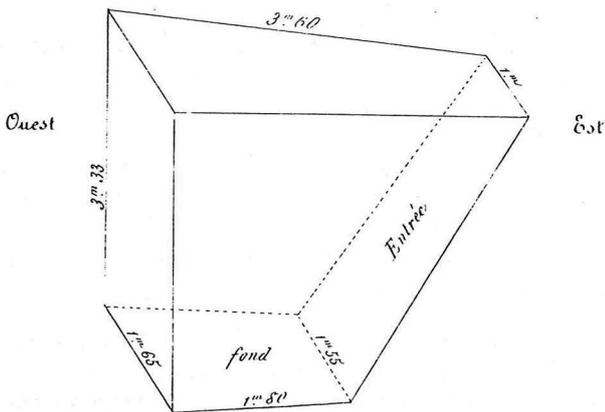
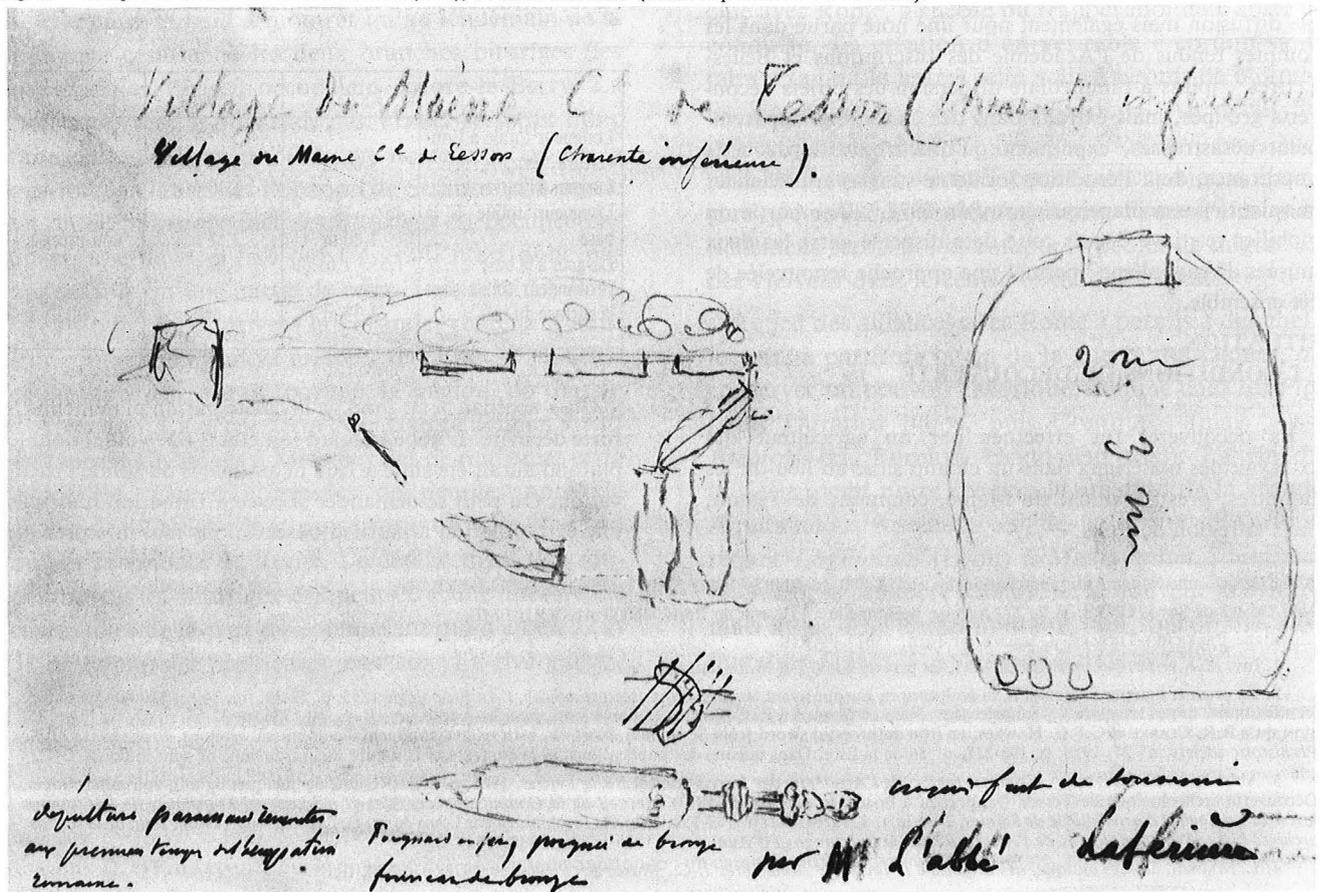


Fig. 1. — Croquis de la tombe. 1 : Abbé Richard (1878), 2 : Abbé Laferrière (album départemental au M.A.N.).



ments trouvés parmi les amphores, présentés au Dr Bouyer, de Saintes, furent déterminés comme animaux, mais un autre médecin, le Dr Dubreuilh, de Rioux, crut reconnaître parmi eux un os humain. Que vaut cette observation ?

2. Les offrandes

Elle comprennent :

- Le mobilier funéraire.

Il y avait, nous l'avons dit, quinze amphores. Neuf d'entre elles étaient appuyées contre la paroi de la fosse. Le croquis de l'abbé Laferrière nous apprend qu'elles étaient concentrées sur le côté opposé à l'entrée. L'une d'entre elles était fermée par « une sorte de bouchon d'argile »¹¹. Quatre amphores (dont deux auraient pu être, comme nous l'écrivons ci-dessus, des urnes cinéraires) étaient posées obliquement sur celles-ci. Deux autres, enfin, gisaient sur le sol de la fosse.

La disposition du reste du mobilier ne peut être précisée à partir de la description de l'abbé Richard. On sait seulement que l'épée à poignée anthropoïde se trouvait « dans la partie nord »¹², et plus précisément, si l'on en croit le croquis de l'abbé Laferrière, sur la partie pentue de la fosse. Quant aux « demi-cercles » de fer, ils auraient été découverts au milieu d'ossements indiqués comme « épars dans l'excavation »¹³.

- Des offrandes animales.

Des ossements, dont « une moitié de mâchoire de sanglier avec une défense », étaient placés au-dessus des amphores. Une autre moitié de mâchoire de sanglier fut retrouvée au pied des amphores (s'agit-il de la même mandibule ?).

D'autres ossements, comme déjà indiqué, furent rencontrés au cours du dégagement du remplissage. Ceux-ci furent à l'époque présentés à des médecins qui ne surent les déterminer¹⁴. L'abbé Richard avance qu'il *pourrait s'agir* du reste d'un squelette de sanglier dont la mâchoire aurait été rencontrée près des amphores.

LE MOBILIER DE LA TOMBE

En ce qui concerne l'étude du mobilier, nous nous sommes à la fois servis des renseignements fournis par les auteurs anciens, parcimonieux, mais précieux dès lors que les objets avaient disparu, et bien entendu des objets retrouvés dans les deux musées d'Angoulême, qu'il a été parfois difficile de faire correspondre aux indications de la littérature.

1. Les amphores (fig. 2)

Des quinze amphores découvertes, neuf seulement subsistent. Sur ces neuf amphores, deux sont entières, une a seulement le pied cassé, une autre a perdu une anse et le haut du col, enfin les cinq dernières n'ont gardé au-dessus de la panse que le départ du col et des anses.

Trois amphores sont donc en suffisamment bon état pour qu'on en puisse dégager les caractéristiques principales¹⁵ :

L'amphore n° 8 (Musée municipal) a la panse la plus importante (Ø 28 cm), un profil assez lourd, le pied cassé ; les anses de section ovale partent à angle droit, puis descendent verticalement, et s'attachent près du col sur un épaulement assez marqué ; à la base intérieure de l'une des deux anses on voit de profondes traces de doigts. Le col est

5. Musée municipal : 2 amphores (peut-être celles qui furent exposées à Angoulême en 1877, et qui appartenaient à Babinet de Rancogne ? Voir R. GAIGNARD et A. VELLUET, *Fêtes de la ville d'Angoulême, 1877, Souvenir du concours*, page : exposition rétrospective, fig.). Musée de la Soc. arch. et hist. de la Charente : 7 amphores et 19 objets métalliques (un vingtième perdu) (voir : *Catalogue du musée de la Société archéologique et historique de la Charente*, Angoulême, 1915, p. 95, n° G 34, amphores, dont Mme Vve BABINET de Rancogne ; p. 101, n° G 65, objets de métal, don E. BIAIS). Le musée possède encore quatre amphores du même type, dans le même état de conservation, mais le catalogue, *op. cit.*, p. 96, n° G 38, n'indique ni leur provenance, ni l'identité de leur donateur. Peut-être sont-ce également des épaves de la tombe de Tesson ? Une amphore (et d'autres objets ?) appartient à M. DE THEZAC, qui avait acquis l'épée vendue par la suite au M.A.N. Nous ne savons ce qu'elle est devenue, de même que celle que possédait l'Abbé RICHARD.

Sur les amphores de la coll. de Rancogne, consulter : *Mém. soc. arch. Charente*, 1877, p. 19, note 2 et 1884-1885, p. 35.

6. *Op. cit.* note 1. Cet auteur s'était rendu sur les lieux.

7. Croquis conservé aux Archives du M.A.N. (*Album départemental*, f. 28). Il aurait pu être réalisé au moment de l'entrée de l'épée au musée. Le document indique « croquis fait de mémoire ». Le musée possède également une correspondance relative à l'épée anthropoïde qui ne nous renseigne pas sur la découverte.

8. *Op. cit.* p. 147-148.

9. C'est nous qui soulignons.

10. *Op. cit.* p. 146. La présence d'eau étonne quelque peu : observation douteuse ou mal transcrite par l'auteur, ou résultat de l'exposition du matériel à des conditions (atmosphériques ou autres) nouvelles après dégagement partiel ? Les résidus trouvés par Richard dans quelques amphores auraient été remis pour analyse à l'abbé Laferrière (*ibid.*, p. 151). Nous ignorons le résultat de l'expertise.

11. *Ibid.* p. 146-147. Ces amphores auraient été, selon l'abbé Richard, cimentées, information qu'il donne à deux reprises « fixées le long des parois du rocher par du ciment » (p. 146), « fixées, consolidées entre elles et aux parois du rocher, à l'aide du mortier ou d'un ciment grossier » (p. 147). Cette information paraît bien discutable : aucune des amphores que nous avons retrouvées (mais nous ignorons, il est vrai, la position dans la tombe de chacune d'entre elles) ne conserve de trace de ciment, mais l'une porte une plaque de calcite : cette calcite, produite par la dissolution du calcaire par l'eau de suintement, n'aurait-elle pas été hâtivement interprétée comme un ciment ?

12. Qui nous apprend ainsi que le grand axe de la fosse était orienté nord-sud, la pente se situant au nord.

13. Abbé RICHARD, *op. cit.* p. 147.

14. *Ibid.*, p. 150-151.

15. Ce sont les deux amphores du musée municipal et l'amphore n° 7, du musée de la Société Archéologique.

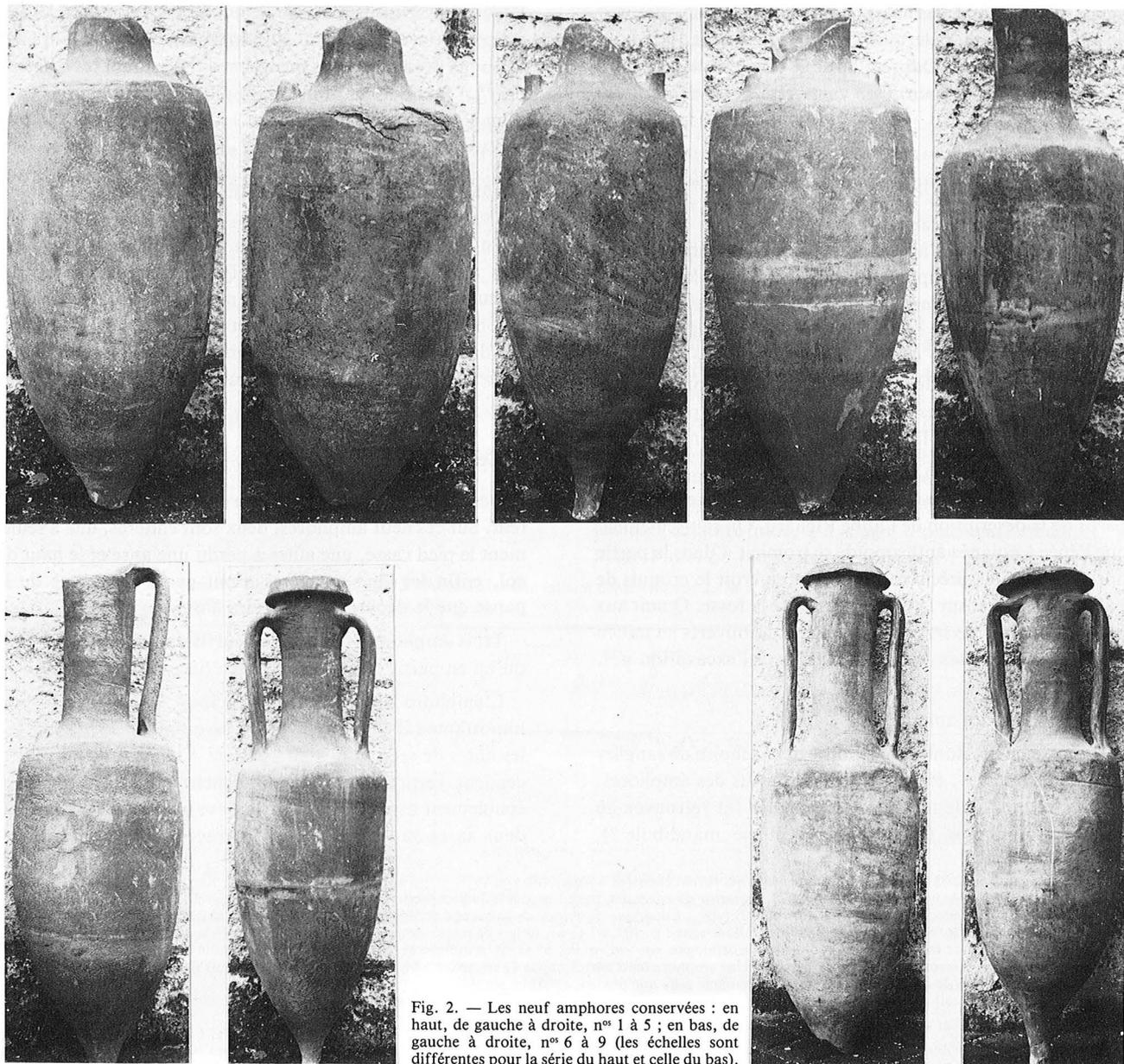


Fig. 2. — Les neuf amphores conservées : en haut, de gauche à droite, n^{os} 1 à 5 ; en bas, de gauche à droite, n^{os} 6 à 9 (les échelles sont différentes pour la série du haut et celle du bas).

long et s'évase jusqu'à l'extrémité supérieure, la lèvre est courte (hauteur 2,5 cm, épaisseur 2,7 cm) ; elle s'écarte et sa base est creuse. La pâte est rouge avec un dégraissant caillouteux visible.

L'amphore n^o 9 (Musée municipal) est plus effilée (\varnothing 27,3 cm), d'une hauteur totale de 94,4 cm ; le pied est assez haut (12 cm) et plutôt mince ; l'anse est plus épaisse que celle de l'amphore précédente, descend verticalement après avoir formé un angle bien droit, mais s'attache largement avec une base qui s'appuie bien sur une carène assez

marquée. Le col est cylindrique, la lèvre plus irrégulière, moins haute (2 cm au lieu de 2,5) mais plus longue (3,6 cm d'épaisseur), la pente est donc moins accentuée que celle de la précédente. La pâte, par contre, est identique.

Quant à l'amphore n^o 7, elle est plus fine que les deux premières, le pied est moins long (9,2 cm), le diamètre de la panse est le même que celui de l'amphore n^o 8. Les anses, de mêmes dimensions, s'attachent au milieu de l'épaule. La différence la plus nette concerne la lèvre : plus haute (3 cm), moins large (2,8 cm) donc la pente est plus accen-

tuée, sans que la lèvre soit vraiment en bandeau. La pâte est encore de couleur rouge mais le façonnage est plus soigné.

L'amphore n° 6 est privée d'une anse, de la lèvre, et son pied est cassé. L'épaule est bien marqué et reçoit une anse de section ovalaire qui monte presque verticalement en s'écartant très légèrement du col ; celui-ci est tout à fait cylindrique. Le diamètre de la panse est de 28 cm, et celui-ci reste lourde. La pâte est ocre, le dégraissant invisible.

La panse de l'amphore n° 5, sous la carène, est aussi importante que celle de l'amphore précédente, mais son profil est ensuite nettement plus fuselé. L'épaule est moins marqué ; le pied est presque entièrement dans le prolongement de la panse. La pâte est de nouveau très rouge.

Les quatre amphores n° 1 à 4 n'ont conservé que la panse, avec ou sans pied, ainsi que le début du col et des anses. La panse de l'exemplaire n° 2 est lourde, bien plus effilée avec le pied dans son prolongement pour les n° 1 et n° 4, quant à l'amphore n° 3 son pied long et mince, bien détaché de la panse rappelle l'amphore n° 9 du Musée municipal, mais la pâte de celle-ci est rouge tandis que la pâte de la n° 3 est ocre très clair.

Chronologie et comparaisons :

Toutes ces caractéristiques permettent de classer ces amphores parmi les Dressel IA, d'après la classification de N. Lamboglia¹⁶, appelées Républicaines III par F. Benoit¹⁷. Comme l'explique clairement F. Laubenheimer¹⁸, le terme Dressel IA recouvre plusieurs variantes : elles sont du même modèle que les amphores de SESTIUS trouvées dans l'épave du Grand Congloué. Elles sont, d'après N. Lamboglia, typiques du II^e siècle av. J.-C. mais elles ont circulé en très grand nombre et pendant longtemps. Ainsi nous trouvons les mêmes amphores sur le site de La Lagaste, dans le bassin de l'Aude¹⁹ ; cette agglomération gauloise a livré des milliers de tessons d'amphores, 90 % de ces amphores appartiennent au type DIA ; l'étude de ce site permet de constater que 14 estampilles SES « proviennent toutes de couches archéologiques datables du II^e ou III^e siècle quart du I^{er} s. av. J.-C. ; il semble donc que l'on puisse avec

certitude abaisser, au moins jusqu'au milieu de ce siècle, la fin de ces productions »²⁰. Cela laisse une grande latitude pour la datation de cette tombe.

En Aunis et Saintonge, les amphores de ce type sont nombreuses sur l'oppidum de Pons²¹, mais malheureusement seules deux amphores sont entières ; ce sont aussi des Dressel I ; les tessons recueillis en grand nombre permettent de constater que bien des variantes de ce type ont circulé dans la région au I^{er} siècle avant notre ère. En effet 12 sites à sel, sur les 85 actuellement découverts, ont livré, peu ou prou, des tessons d'amphores républicaines²² ; l'un d'eux est particulièrement intéressant, celui de Ludène (Cne de Loiré-les-Marais)²³ car dans le niveau archéologique, une dizaine de tessons d'amphores, col, lèvre et carène, côtoyaient un tesson de sigillée, trop petit il est vrai, pour connaître la forme du récipient. Des tessons d'amphores républicaines proviennent aussi du site de Muron²⁴, habitat gaulois qui devait avoir une certaine importance car il était entouré de 17 sites à sel ; de même le site de La Chasse (commune de Saint-Just)²⁵ et en Charente le site de La Croix des Sables à Mainxe²⁶ ont livré des tessons d'amphores républicaines et de céramique domestique datable de La Tène finale.

L'ensemble des amphores de la Tombe de Tesson est donc assez homogène ; il s'inscrit bien dans un contexte du I^{er} siècle avant notre ère ; mais tout en sachant que le dépôt des amphores de la tombe peut avoir lieu au 2^e quart du I^{er} siècle B.C., ce type d'amphores a circulé trop longtemps pour contribuer à dater la tombe de Tesson avec plus de précision.

2. Les objets divers en bronze

L'abbé Richard indiquait la présence de « onze ou douze anneaux ou boucles en bronze », mais le catalogue de la Société archéologique de la Charente²⁷ indique une série de vingt objets (anneaux, boucles, etc.) dont dix-neuf subsistent. Quatorze sont des anneaux, les autres présentent des parties annulaires :

— 14 anneaux (fig. 3 n°s 1 à 13 et 18) se regroupent en :

16. N. LAMBOGLIA, Sulla Cronologia delle amfore romane di eta repubblicana (II-I secolo A.C.), *REL*, juillet-déc. 1955, p. 248.

17. F. BENOIT, Typologie et épigraphie amphorique, *REL*, 1957, p. 247-285.

18. F. LAUBENHEIMER, A propos de deux amphores de Ruscino : définition d'un nouveau type d'amphores, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 1980, p. 303-325.

19. G. RANCOULE, La Lagaste, Agglomération gauloise du bassin de l'Aude, 1980, *labo. de Préh. et Paléontologie*, Carcassonne.

20. G. RANCOULE, *op. cit.*, p. 101.

21. C. PERRICHET-THOMAS, Les amphores du Dépôt Magnard, *Archéologie Pontoise*, 1984, n° 65.

22. C. PERRICHET-THOMAS, *Les sites à sel en Aunis et Saintonge*, Mémoire de maîtrise, 1981.

23. C. PERRICHET-THOMAS, C. GABET et M. FAVRE, le site à sel de Ludène (cne de Loiré-les-Marais, Ch.-Mme), *Rocafortis*, III, 1975, p. 226-242.

24. M. FAVRE, Le site gaulois de Muron, *Recueil*, XXV, 1973 p. 77-78.

25. C. GABET, le site protohistorique de La Chasse à Saint-Just, *Bull. de la Sté de Géographie de Rochefort*, II, 1970, p. 201-204.

26. Cl. BURNEZ, J.-P. MOHEN, A. HESSE, Th. POULAIN-JOSIEN, le site gaulois de la Croix des Sables à Mainxe (Charente) *BSPF*, LXVIII, 1971, p. 463-471.

27. *Op. cit.* p. 101.

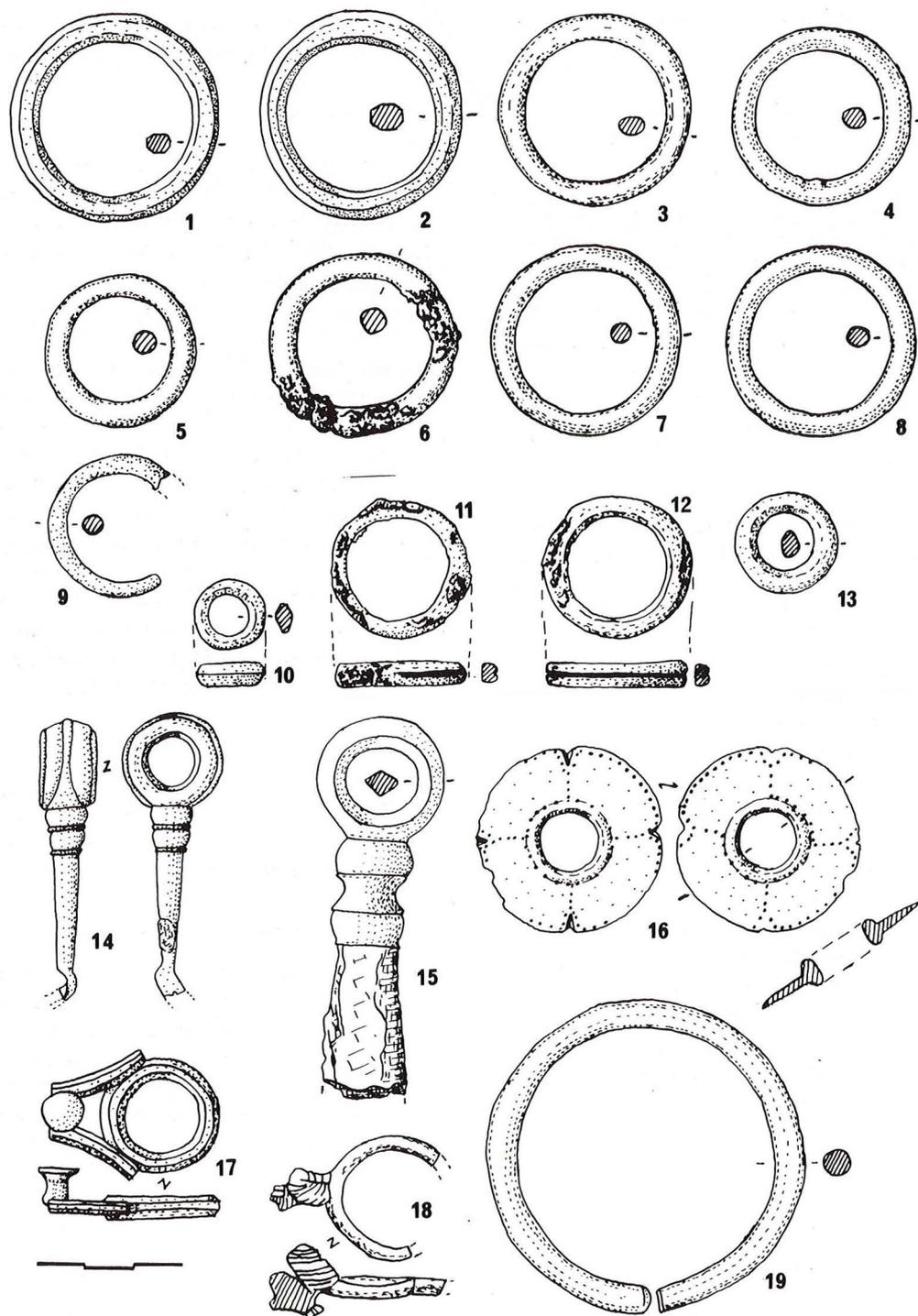


Fig. 3. — Objets divers en bronze : anneaux (1 à 13). Objet indéterminé (14), anneau et base d'anneau passerènes (15), rouelle (16), agrafe de ceinture (17), anneau ? (18), bracelet (19).

- deux anneaux identiques à section polygonale (diamètre 43 mm),
- cinq anneaux à section ovale (diamètre 36,5 mm ; 37,5 mm ; 38,5 mm ; 39 mm ; 39,5 mm),
- deux anneaux (dont un brisé et incomplet) à section ovale (diamètres 30 et 31 mm),
- deux anneaux à section en D, fortement oxydée, ornés sur le pourtour extérieur d'un sillon gravé au tour (diamètre 29 mm),
- un anneau à section en D aplati (diamètre 21 mm),
- un anneau à section subcirculaire, incomplet, portant un appendice informe, déformé par l'oxydation (diamètre 27 mm),
- un petit anneau ou perle, à section sublosangique (diamètre 13,3 mm).

En dehors de ce dernier, rien ne s'oppose a priori à ce que ces anneaux fissent partie d'une ceinture. L'objection selon laquelle ils sont différents les uns des autres ne tient pas car, à partir de La Tène moyenne, les anneaux d'une même ceinture peuvent être assez variés ; d'ailleurs l'échelle des diamètres correspond à ce que l'on observe d'habitude²⁸. Si tel était le cas, il faudrait dater ces éléments de La Tène II, voire du début de La Tène III. Bien entendu, leur destination peut être toute autre, encore qu'un si grand nombre soit un phénomène troublant — mais nous manquons de renseignements sur les conditions de découverte pour pouvoir conclure de manière absolue.

— Agrafe de ceinture (fig. 3 n° 17). Elle est composée d'un anneau de section polygonale sur lequel s'appuient deux appendices convergent vers un bouton à profil vasiforme (longueur totale 38 mm). Bien qu'aucune étude de synthèse n'existe actuellement sur les agrafes de ceinture de La Tène finale, on peut avancer que celles qui possèdent un anneau et un bouton proéminent appartiennent bien à cette époque. Toutefois la présence de deux appendices joignant ces éléments pourraient indiquer une date haute dans La Tène III,

— Bracelet (fig. 3 n° 19). Il est à jonc massif, ouvert, à extrémités presque jointives, de section circulaire, non

décoré (diamètre 65 mm). Nous avons déjà insisté²⁹ sur l'apparition à La Tène moyenne de ces bracelets massifs, ouverts ou fermés. La présence dans un milieu de La Tène finale d'un exemplaire est surprenante, mais non impossible.

— Rouelle (fig. 3 n° 16) : elle se présente sous la forme d'un disque avec perforation centrale (diamètre 39 mm), épais autour de cette perforation puis s'amincissant brutalement, et dont l'extrémité est réduite à un simple fil. Elle est échancrée de quatre incisions réalisées au burin, ordonnées de façon symétrique et partageant la circonférence en quatre quarts. Un décor pointillé souligne les bords et le bourrelet adjacent à la perforation, et des rayons pointillés dans les axes des échancrures divisent la surface du disque en quatre quartiers. Ce décor, qui figure, avec des variations de détail, sur les deux faces de l'objet, justifie l'appellation de rouelle.

— Objet indéterminé (fig. 3 n° 14) : il est formé d'un anneau épais (diamètre 20 mm), mouluré à l'extérieur et portant des traces de fer à l'intérieur, prolongé par une tige conique à section ronde, à base doublement moulurée, terminée par une partie recourbée brisée (longueur totale 54 mm). La forme de cet objet incomplet pourrait faire penser à une pièce de char, mais sa petitesse ne peut que rendre cette interprétation hautement hypothétique.

3. La céramique

Nous ne la connaissons que par les publications anciennes : l'abbé Richard parle de « débris de poteries en terre noire »³⁰, ce qui est évidemment insuffisant pour juger de la nature de ces céramiques.

4. Les pièces du char

La présence d'un char — ou du moins de ses garnitures métalliques³¹ — ne fut pas mentionnée à l'époque de la découverte. Furent toutefois notés « des morceaux de fer de 0,45 centimètre de longueur, 0,50 de largeur et d'une épaisseur d'un demi-centimètre... Ces morceaux de fer, recourbés, presque en forme de demi-cercle, sont terminés à leurs extrémités par des espèces de crochets ressemblant à des grands clous... »³². Ces pièces de fer furent interprétées

28. Voir par exemple, Liry « La Hourgnotte », ceintures des tombes 5, 17 et 23 : A. DUVAL, le cimetière Tène IC - Tène II de la Hourgnotte, commune de Liry (Ardennes), *Antiquités nationales*, 3 et 4, 1971, p. 53-66 et 1972 p. 35-62, pl. 5, 8 et 10.

29. A. DUVAL : Aspects de La Tène moyenne dans le Bassin parisien, *BSPF*, tome LXXVI, *Études et Travaux*, 1976, fig. 4, 6, 13 et p. 68. A. DUVAL et V. KRUTA, Objets d'une nécropole de La Tène à Larchant (Seine-et-Marne), *Antiquités nationales*, n° 8, 1976, p. 60-68 (fig. 3).

30. Abbé RICHARD, *op. cit.* p. 148.

31. En effet, à partir de la seconde moitié de La Tène II (c'est-à-dire, approximativement, après 180-175 av. J.-C., cf. A. DUVAL et J.-C. BLANCHET, le deuxième Age du Fer, ou époque de La Tène en Picardie, *Revue Archéologique de l'Oise*, 7, 1976, p. 48.) Il est attesté que le char est placé démonté dans la sépulture. C'est ce qui a pu faire parfois conclure qu'il ne s'agissait pas de véritables tombes à char, mais de tombes « riches » dans lesquelles étaient déposées quelques pièces significatives de char. Ceci est à notre avis une interprétation erronée : Les éléments du char sont en effet déposés en amas séparés, qui peuvent être placés en différents endroits de la fosse, et qui sont retrouvés corrodés et soudés par la rouille. Un cas tout à fait privilégié, avec des observations bien faites, et des pièces bien identifiables, celui de Bordeneuve-de-Bory, commune de Boé (Lot-et-Garonne), a permis de trancher définitivement la question : cf. Y. MARCADAL, *l'Age du Fer en Agenais*, thèse dactyl. de III^e cycle, 1973, t. I, p. 136-157, t. II, fig. 40 à 50.

32. Abbé RICHARD, *op. cit.*, p. 147. Il faut retranscrire les dimensions, données selon l'usage de l'époque : 0,45 m et 0,05 m.

comme les éléments d'un hypothétique plancher destiné à supporter une « voûte ». Certes, il pourrait s'agir de cerclages de baquet, notamment du fait de la présence de clous (ou agrafes ou rivets)³³, mais il nous paraît plus vraisemblable d'y reconnaître des éléments de bandages de roue. Le seul argument qui s'opposerait à cette hypothèse serait constitué par ces clous, le sertissage des roues se faisant dans la deuxième génération des tombes à char à chaud, contrairement aux pratiques de La Tène I³⁴. Par contre la largeur des bandages, environ 5 cm, correspond tout à fait à ce qu'on connaît (Attichy — Oise —, Armentières — Aisne —, La Garenne-Nanterre — Hauts-de-Seine —, Boé — Lot-et-Garonne — etc.) à La Tène II et III.

Un objet, heureusement parvenu jusqu'à nous, provient sûrement d'un joug (fig. 3 n° 15). C'est un anneau passe-guides (ou passe-rènes), en bronze, supporté par une base à double moulure³⁵ et monté sur une tige de fer actuellement incomplète et dont on ne peut préciser la section (longueur totale actuelle : 79 mm). Le bord de la partie inférieure de l'anneau a subi un martèlement, sans doute lors de la mise en place sur le joug, qui eut pour effet l'écrasement de l'arête.

La morphologie de cette pièce, de petites dimensions, indique une date assez tardive. De petits anneaux passe-guides de ce type ont en effet été rencontrés dans des milieux du Haut-Empire³⁶. Une datation avant La Tène finale ne paraît donc guère possible.

5. Les armes

Outre l'épée à poignée anthropoïde, la cavité aurait contenu « plusieurs autres glaives brisés... en fer et rongés par la rouille³⁷ », qui ne sont pas parvenus³⁸.

L'épée à poignée anthropoïde (Fig. 4, 5, 6) a pu être observée et analysée en détail³⁹. L'arme se compose de trois parties distinctes :

— La poignée a été fondue séparément ; creuse, elle a été enfilée sur la soie de la lame. Cette dernière est très mince, et a cédé lors de l'opération. La fusée est ornée de trois tores



Fig. 4 : Épée à poignée anthropoïde, vue d'ensemble.

soulignées de part et d'autre par des filets ; le tore médian est d'un diamètre légèrement supérieur aux tores latéraux. Le pommeau et la garde, à peu près symétriques, sont campaniformes, planes sur l'avers et le revers, arrondis sur les côtés, à branches bouletées aux extrémités.

— La tête humaine a également été coulée à part et en creux. Elle a été fixée à la poignée par une petite goupille qui remplace ici la soie défaillante. Sa base, en forme de double écusson légèrement facetté, enserme la partie supérieure du pommeau. L'essentiel des figurations a été obtenu à la coulée, toutefois la partie inférieure de la chevelure a été reprise par la technique de la gravure, sans doute après le martelage qui a assuré la fixation. La tête est d'une grande finesse d'exécution, et présente un aspect réaliste dans son modelé. La face est réalisée avec une grande économie de moyens : les joues et les pommettes sont à peine marquées, les sourcils et le nez droit sont d'un seul tenant, les yeux, un peu dissemblables (et repris à la gravure ?) sont en amandes relevées vers l'extérieur, la bouche est un peu maladroitement placée immédiatement sous le nez, les lèvres sont courtes et épaisses, l'indication du menton également haut placé donne l'impression d'un visage un peu empâté. La chevelure est, au contraire, traitée avec beaucoup de détails et on peut reconstituer la coiffure : vers l'avant, les cheveux ont été divisés en quatre parties ; les deux parties latérales ont été tirées vers l'arrière ; les deux parties médianes forment deux mèches spiralées symétriques⁴⁰. Sur l'arrière, de la même façon, les cheveux, très longs, ont été divisés en séries de mèches ramenées tantôt vers l'arrière, tantôt sur les côtés, de façon alternée ; enfin dans l'axe de la nuque, les cheveux ont d'abord été serrés, comme dans une « queue de cheval », et leurs extrémités remontées en chignon, un peu de la manière des coiffures des samouraï nippons. Il y a là des indications intéressantes, et, pensons-nous, nouvelles, sur le traitement des chevelures des Gaulois, si l'on veut bien considérer que la figuration copie la réalité.

— La lame, en fer, en accolade à sa partie proximale

33. Les récipients en bois ne sont pas rares dans les tombes riches, ainsi à Fléré-la-Rivière (*Celtes et gallo-romains en Berry*, catalogue d'exposition, Châteauroux, 1982, p. 36-38).

34. La présence de vestiges de cerclage et de bandages de roues dans une tombe à char est aussi attestée, comme à Marcilly-sur-Eure (Eure) (A. DUVAL, G. LE PESANT, G. VERRON, *la tombe à char de Marcilly-sur-Eure*, à paraître.)

35. Cette double moulure n'est pas sans rappeler, en plus fruste, le décor de la fusée sur la poignée de l'épée anthropoïde.

36. Ainsi en forêt de Compiègne, (fouilles de l'époque de Napoléon III, M.A.N.). Ces anneaux de petite taille étaient souvent munis d'une base discoïde ou campaniforme : M. E. Mariën, *Romisches Grab mit Wagenteilen und Pferdgeschirr von Long Pont, gem. Thorembais-Saint-Trond*, *Archäol. Korresp.* 9, 1979, p. 91-95, fig. 1, pl. 4.

37. Abbé RICHARD, *op. cit.* p. 148.

38. Mais s'agit-il vraiment de plusieurs épées ? Si la sépulture était individuelle, on peut douter qu'il y ait eu plus d'une seule épée longue. Des fragments divers en fer : cerclages, pièces de char, voire des fragments de trépieds ou de chenets, ont pu être pris pour des épées incomplètes.

39. Les auteurs remercient France Drilhon, du Laboratoire de Recherches des Musées de France, qui a réalisé et interprété la radiographie de l'objet. Sur la méthodologie utilisée, voir F. DRILHON et A. DUVAL, méthodes d'étude des poignards anthropoïdes de La Tène (à paraître en 1985 dans le numéro spécial de la *Rev. de l'Est et du Centre-Est*, consacré au 7^e colloque sur l'Age du Fer).

40. Sans doute ce qui a conduit l'abbé RICHARD, repris par L. AUDIAT, à parler de tête laurée : L. AUDIAT, *op. cit.* p. 133.

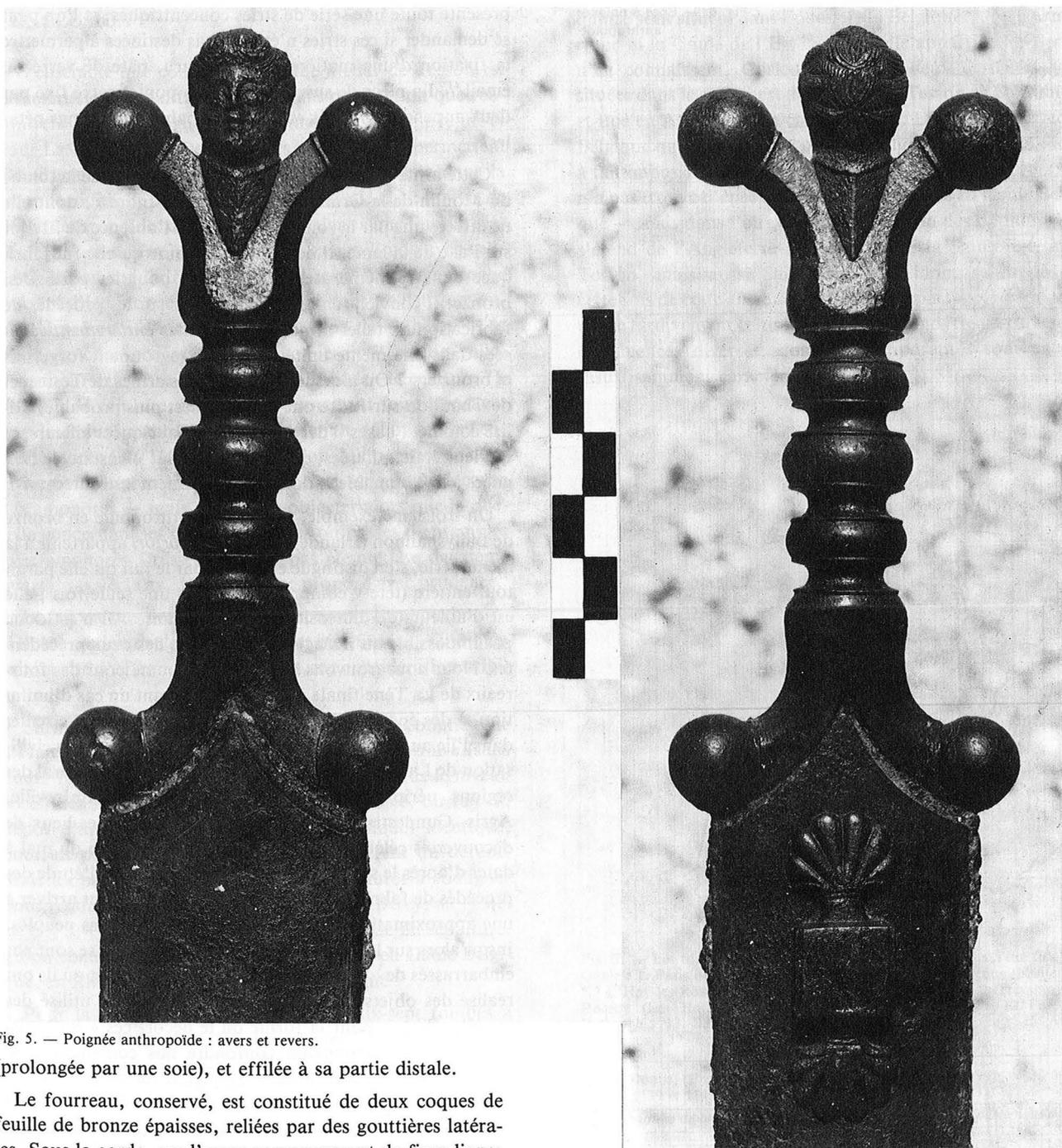


Fig. 5. — Poignée anthropoïde : avers et revers.

(prolongée par une soie), et effilée à sa partie distale.

Le fourreau, conservé, est constitué de deux coques de feuille de bronze épaisses, reliées par des gouttières latérales. Sous la garde, sur l'avert se remarquent de fines lignes gravées, peut-être vestiges d'un décor. Prolongeant les gouttières, se trouve la bouterolle (non ajourée et d'aspect général cordiforme) en bronze coulé, qui enserré toute la partie inférieure du fourreau. Elle est fortement moulurée, les moulures s'ordonnant en bandes successives venant s'appuyer, vers le haut, sur deux boutons en fort relief et,

vers le bas sur une moulure verticale, cette partie inférieure étant en forme de base d'écusson. Au-dessus de la bouterolle, les gouttières étaient reliées entre elles par deux passants transversaux, dont ne subsistent plus que les traces.

Le passant supérieur était orné, à ses extrémités latérales, par deux boutons discoïdes. Un seul d'entre eux subsiste, il

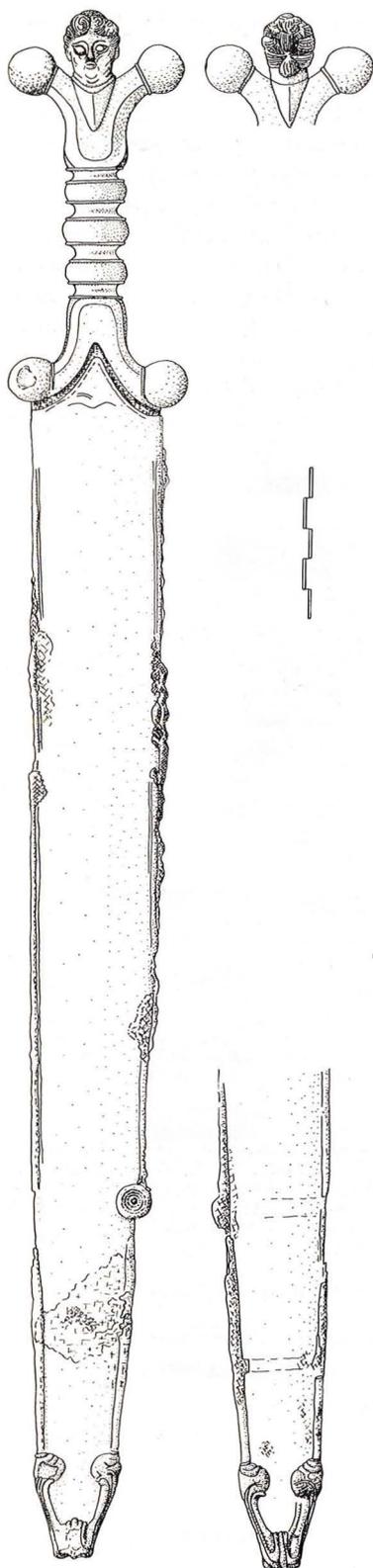


Fig. 6. — Epée à poignée anthropoïde.

présente toute une série de stries concentriques, et l'on peut se demander si ces stries n'étaient pas destinées à permettre la fixation d'une matière qui a disparu, pâte de verre ou émail⁴¹. La pièce de suspension est un pontet carré fixé par deux appendices rivetés en forme de palmettes à longs pétales.

Cette arme est en tous points analogue à celle de la tombe du Moulin-de-la-Grande à Châtillon-sur-Indre⁴², dont elle ne diffère que par la soie, plus mince, et l'absence de fil d'or sur l'axe de la lame. Il ne fait pas de doute qu'elle fut fabriquée dans le même atelier, au moins pour les parties en bronze. Il convient en effet de réfléchir sur les procédés de fabrication de telles armes : étaient-elles *entièrement* réalisées dans une même unité d'ateliers, regroupant forgerons et bronziers ? Ou alors les bronziers des armes de Tesson et de Châtillon-sur-Indre ont-ils, ce qui est plus probable, utilisé comme « bases » des épées de fer, fabriquées ailleurs, et qui leur étaient livrées, qu'ils « habillaient » ensuite de poignées à tête humaine et dont ils fabriquaient les fourreaux ?

Un troisième exemple, la poignée anthropoïde en bronze de Ballyshannon (Irlande), qui paraît *a priori* appartenir à la même série, s'en distingue en réalité par le fait qu'elle paraît tout entière (tête y compris) moulée en une seule fois ; elle est d'ailleurs de dimension plus importantes. Il n'est donc pas impossible qu'il s'agisse d'une copie des deux précédentes. Nous nous trouvons là encore — comme pour des fourreaux de La Tène finale irlandaise — devant un cas d'imitation, à des époques diverses, de modèles qui ont pu circuler dans l'île au moment de l'acculturation de celle-ci à la civilisation de La Tène. Ce qui pose le problème plus général des régions périphériques du monde celtique : Amfreville, Agris, Gundestrup, ou Ballyshannon⁴³, voilà des lieux de découvertes célèbres, découvertes que l'on a bien du mal à dater d'après le style seulement. Ce n'est que par l'étude des procédés de fabrication de ces objets que l'on peut arriver à une approximation ; l'on s'aperçoit alors que des peuples, jusqu'alors sur les marges du monde celtique, ne se sont pas embarrassés de « modes stylistiques » au moment où ils ont réalisé des objets d'un goût nouveau, mais ont utilisé des modèles divers, pour la forme ou le décor, ces « barbarismes artistiques » pouvant confondre nos contemporains, épris de cartésianisme archéologique. L'on ne peut donc, dans l'état actuel des choses, fixer une date pour la poignée de Ballyshannon, mais estimer simplement qu'elle est postérieure aux épées de Tesson et de Châtillon-sur-Indre.

41. Cf. les faux rivets de la pointe de lance de Rebourseaux (Yonne) : A. DUVAL : note sur une pointe de lance provenant de Rebourseaux (Yonne) in *l'Art celtique de la période d'expansion*, édité par P.M. DUVAL et V. KRUTA p. 137-147, 5 fig.

42. *Celtes et gallo-romains en Berry*, op. cit. p. 39-41, 81-85.

43. Cf. B. RAFFERTY : *The Celts in Ireland*, 1984. Pour la poignée de Ballyshannon, voir aussi F. DRILHON et A. DUVAL, op. cit.

CONCLUSION

L'ensemble que constitue la tombe à char de Tesson est caractéristique des difficultés actuelles de datation que rencontrent les archéologues pour la fin de La Tène moyenne et pour La Tène finale. Des éléments convaincants permettent d'envisager une datation à La Tène III, et même dans la seconde moitié de celle-ci (après 80/75 av. J.-C.) : le style de l'épée anthropoïde, dont la tête appartient à une famille rencontrée dans des milieux tardifs⁴⁴ ; sa similitude avec celle de Châtillon-sur-Indre dont le mobilier est lui-même proche de celui d'Hannogne (Ardennes), avec dans les deux ensembles la présence d'une œnochoé du type de Kelheim⁴⁵ ; la pièce de char conservée, qui évoquerait l'époque gallo-romaine. Par contre les anneaux en bronze (de ceinture ?), l'agrafe de ceinture, le bracelet, pourraient faire envisager une date plus haute, vraisemblablement le début de La Tène finale (après 120/110 av. J.-C.). Si l'on doit pencher en définitive pour la première hypothèse, c'est sans doute à cause des amphores — mais on pourra objecter alors que la querelle concernant les datations hautes ou basses d'ensembles avec amphores Dressel IA n'est pas éteinte. Le deuxième quart du I^{er} siècle av. J.-C. est donc proposé avec prudence.

Le fait qu'une des amphores ait conservé son bouchon — si l'observation de l'abbé Richard est bien exacte — indiquerait un rite d'offrande, ce qui serait une considération originale.

Enfin, le fait que la tombe de Tesson — tout comme celle d'Hannogne — soit une tombe à char, au contraire (sans doute ?) de celle de Châtillon-sur-Indre, alors que le niveau social des individus est sans doute comparable, du fait du dépôt d'une arme de prestige (et symbolique) identique, pourrait peut-être indiquer un statut différent du défunt. Mais les particularismes locaux seraient plutôt à souligner pour rendre compte de cette différence : le Berry, au I^{er} siècle av. J.-C. ne paraît pas conserver ce mode de sépulture, qu'on connaît, pour la Celtique de l'Ouest, en Gaule Belgique, en Rhénanie⁴⁶, et dans l'île de Bretagne⁴⁷.

Pour la Gaule proprement dite, sur dix-sept tombes à char de La Tène II et III actuellement connues (fig. 7),

quinze sont situées dans l'ouest de la Belgique⁴⁸. Ni l'Armorique ni la Gaule de l'Est⁴⁹, à laquelle appartient le Berry, n'en connaissent. Curieusement, les deux dernières sont situées dans le sud-ouest de la France : Tesson en Saintonge, et Boé en Agenais, celle-ci très tardive. Les relations avec la Belgique que cette double présence suggère sont encore tout à fait impossibles à caractériser. Par contre, jusqu'alors, on n'a pas trouvé d'épée à poignée anthropoïde en Gaule Belgique — mais dans l'aire de la « civilisation des oppida » qui s'étend de l'Angleterre à la Ruthénie : la Saintonge, avec Tesson, mais aussi Saint-André-de-Lidon, se rapproche cette fois de cette autre zone. Région de passage, région sans doute tardivement celtisée, elle paraît donc être un carrefour d'influences diverses, dont les composantes sont encore insuffisamment caractérisées.

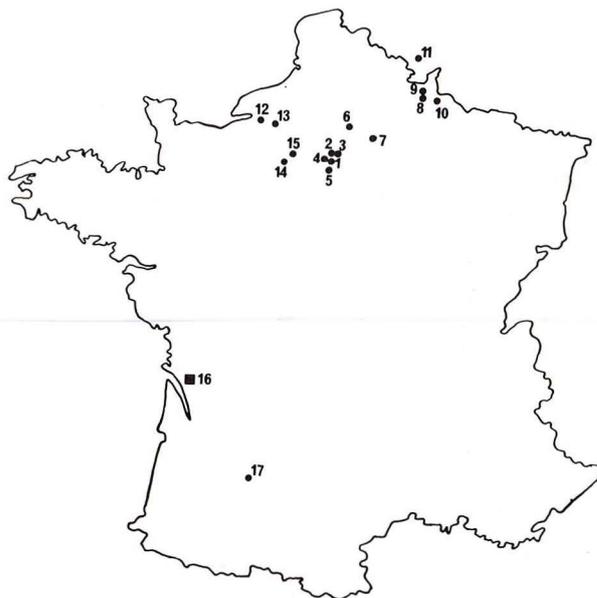


Fig. 7. — Les tombes à char de La Tène moyenne et de La Tène finale en Gaule : 1. Paris ou environs ; 2-3. Bouqueval ; 4. La Garenne (Nanterre) ; 5 ? L'Haÿ-les-Roses ; 6. Attichy ; 7. Armentières ; 8-9. Trembloy-lès-Rocroy (Les Pothées) ; 10. Hannogne ; 11. La Courte ; 12. Forêt de Brotonne ; 13. Belbeuf (Inglemare) ; 14. Marcilly-sur-Eure ; 15. Anet ; 16. Tesson ; 17. Boé (Bordeneuve-de-Bory).

44. Ainsi à Stare Hradisko en Bohême (J. MEDUNA, *Stare Hradisko*, 1961) à Besançon (Doubs) (*Bronzes antiques découverts à Besançon*, 1981, n° 32 ou à Corent (Puy-de-Dôme) (J. DECHELETTE, *manuel d'Archéologie, époque de La Tène*, 1927, p. 1139 et 1141, *L'Art celtique en Gaule, op. cit.* n° 232).

45. J.-L. FLOUEST et I.M. STEAD, une tombe de La Tène III à Hannogne (Ardennes), *Mémoires de la Soc. d'Agric. Comm. Sc. et Arts du département de la Marne*, 1977, p. 56-72.

46. P. HARBISON : The chariot of celtic funerary tradition, in *Marburger Beiträge zur Archäologie den Kelten (Festschrift f. W. Dehn)*, Bonn, 1969, p. 34 sqq, carte p. 43 H. E. JOACHIM : Unbekannte Wagenräber der Mittel bis Spätlatènezeit aus dem Rheinland, *ibid* p. 84 sqq, carte p. 95.

47. Les tombes à char du groupe « d'Arras » pourraient être rattachées à une phase plus ancienne. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, autant il y a rupture (structure du char, offrandes, rites funéraires) entre les tombes à char de La Tène ancienne et La Tène moyenne, autant il y a continuité entre celles de La Tène moyenne et de La Tène finale. Il y a donc lieu de considérer ces dernières comme un ensemble cohérent. Pour l'Angleterre, voir I. M. Stead, *The La Tène culture of Eastern Horkshire*, 1965.

48. Et aucune chez les Rèmes, ce qui pourrait souligner le caractère original de ces derniers entre la Belgique et la Comata.

49. Sur les division géographiques de la Gaule, voir par exemple : A. DUVAL, Economies et sociétés en Gaule non méditerranéenne, III^e-I^{er} siècles avant notre ère, d'après les données archéologiques, in A. DAUBIGNEY éd. : *Archéologie et rapports sociaux en Gaule*, 1984, p. 55-68, 1 fig.